

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE DES GRANDS CHAMPS » en abrégé « SOGC »

Siège ABIDJAN ANYAMA EBIMPE, Lot 644, Ilot 90

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20 Fév 2024, et enregistrés au CEPICI le 26 Fév 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE DES GRANDS CHAMPS »

en abrégé « SOGC »

Objet : PRODUCTION ANIMALE ET VEGETALE,  
TRANSFORMATION, DISTRIBUTION ET VENTE DES  
PRODUITS.

Et pour la réalisation de l'objet social :

l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ANYAMA EBIMPE, Lot 644, Ilot 90

Dirigeant(s) M ASSIDOH JEAN-FABRICE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-02351 du 08/03/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°13615/GTCA/RC/2024 du 08/03/2024

